

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GÉNÉRAL



APERÇU DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA
RIZICULTURE AU MALI (SNDR)

(STAGE SUR LE THÈME « LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DU
RIZ EN AFRIQUE EN RENFORCANT LA COORDINATION ENTRE CARD
ET PDDAA DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE)

TOKYO (JAPON)

Du 03 au 09 Août 2014

I. INTRODUCTION

- Au Mali le riz contribue à lui seul pour environ 5 % du PIB du pays (Source : CSCR, décembre 2006)
- Malgré l'augmentation croissante de la production, le Mali est obligé de faire recours à des importations estimées à 30% du volume de riz commercialisé sur le marché national (Source : Bilan alimentaire CPS/SDR 20011).
- L'augmentation de la consommation de riz s'est faite de manière spectaculaire. Selon le bilan céréalier 2011, la consommation moyenne annuelle par habitant au Mali est passée de 57,24 kg en 2006 à 61,46 kg (source : CPS/SDR).
- Les récentes fluctuations des prix mondiaux des céréales ont aggravé la situation de la demande en riz en Afrique au Sud du Sahara et ont entraîné une plus grande vulnérabilité des pauvres par rapport au risque d'insécurité alimentaire
- Pour faire face à cette situation, la JICA en partenariat avec l'Alliance pour une Afrique Verte (AGRA), a lancé à l'occasion de la 4ème Conférence Internationale pour le Développement de l'Afrique (TICAD) tenue à Yokohama au Japon en mai 2008, une initiative connue sous l'appellation de **Coalition pour le Développement du riz en Afrique (CARD)**.

INTRODUCTION (suite et fin)

- La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture du Mali, a été élaboré sur la base des documents existants comme :
 - la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation (SNDI),
 - Le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR)
 - la Loi d'Orientation Agricole (LOA),
 - le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR),
 - le plan d'action du Ministère de l'Agriculture 2008-2012,
 - le Plan Opérationnel et le bilan de l'Initiative Riz de la campagne 2008-2009 ;
 - La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) ;
 - La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNE) ;
 - Le Plan Stratégique Révisé (PSR) de la Recherche Agricole ;
 - L'Etude Prospective du Mali 2025 réalisée en 2001.

II. LES TYPES DE RIZICULTURE AU MALI

- Les modes de production rizicole rencontrés peuvent être classés en deux grands types :
- **la riziculture sur les aménagements hydro-agricoles** qui regroupe selon le degré de maîtrise de l'eau, la riziculture en submersion contrôlée (régions de Ségou et de Mopti) et la riziculture en maîtrise totale de l'eau (zone Office du Niger, Sélingué, Manikoura, et Baguinéda) et les petits périmètres irrigués le long des fleuves Niger (Mopti, Tombouctou et Gao) et Sénégal (Kayes, Kita, Bafoulabé et Manantali);
- **la riziculture traditionnelle** regroupant la riziculture en submersion libre dans le delta central nigérien, la riziculture dans les bas-fonds et les plaines inondables dans la partie sud du pays et en particulier dans la région de Sikasso, et la riziculture pluviale dans les régions de Sikasso, Kayes, Koulikoro et une partie de la région de Ségou.

III. Situation actuelle de la CARD/SNDR du Mali

- Elaboration et validation du document de la SNDR en Nov 2011 ;
- - Tenue de la semaine de travail du Task Force avec le consultant CARD du 05 au 09 mars 2012 ;
- - Préparation de la «Task Force» à produire des drafts faisant la promotion des ressources par sous secteurs prioritaires retenus au niveau de chaque intervention ;
- - Ebauche de la rédaction des notes conceptuelles pour chaque sous secteur prioritaire retenu (suspendue);
- - Visite de courtoisie à l'USAID Mali, tête de file des Partenaires Techniques et Financiers.
- Aucune autre activité n'a été entamée depuis les événements du **22 mars 2012**. L'instabilité politique et sécuritaire a freiné le fonctionnement du Task Force et du Comité de Pilotage qui devrait être renouvelé suite à l'atelier de validation de la SNDR et la suspension de la coopération entre la JICA et l'Etat du Mali.

IV Organisations concernées par la CARD/SNDR

- Les principales organisations membres de ses commissions sont les structures techniques de l'Etat, les collectivités territoriales, les ONG, les associations de développement, le secteur privé, la profession agricole, la société civile, les partenaires techniques et financiers et les banques de Développement.
- Les structures techniques impliquées dans l'exécution de la SNDR sont essentiellement la Direction Nationale de l'Agriculture (**DNA**), la Direction Nationale du Génie Rural (**DNGR**), l'Institut d'Economie Rural (**IER**), la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur du Développement Rural (**CPS/SDR**) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (**APCAM**).
- Ces structures interviennent suivant leurs activités régaliennes de conseil Agricole, de vulgarisation, d'exécution, de suivi et d'organisation du monde rural à travers les Projets et Programmes mis en œuvre et financés aussi bien par l'intérieur (Budget National) et l'extérieur (PTF).

groupes de travail PDDAA et SNRD

- Les deux équipes travaillent en parfaite synergie sous la coupole de la Cellule Technique de l'Initiative-Riz qui assure le secrétariat technique du PNIP-SA et le suivi et l'organisation des activités du Comité de Pilotage mis en place et est aussi le point focal de la CARD/SNDR. Les membres du task-force et du comité de pilotage de la SNDR ont participé à l'élaboration du document du PNIP-SA et sont des acteurs dans sa mise en œuvre.

Obligations de votre organisation ou département et pour vous-même

- L'obligation de la Cellule Technique de l'Initiative est de servir d'interface entre le Ministère du Développement Rural et la JICA. A ce titre la Cellule dont le Coordinateur est le point Focal de la CARD/SNDR au Mali et est chargée de l'élaboration, du suivi, de la tenue du secrétariat général et de la conduite de toutes les activités relatives à la mise en œuvre de la CARD/SNDR.
- Le département doit veiller à la bonne marche du processus de mise en œuvre, de suivi et de recherche de financement des activités programmées dans la mise en œuvre de la SNDR et d'en informer le gouvernement de la situation d'ensemble et de son évolution à travers une meilleure coordination, l'appropriation et s'assurer de l'alignement des politiques en matière de développement Rural.

VI. Implication dans le processus de mise en œuvre de la SNDR

- Participation à toutes les étapes du processus d'élaboration du document de Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) et cela depuis janvier 2009 jusqu'à maintenant.
- Participation à la Réunion interministérielle sur le document de la SNDR le 4 mai 2009,
- Participation à la réunion des partenaires Techniques et Financiers (Groupe Economie Rurale) sur le document de SNDR le 21 mai 2009 pour information et commentaire,
- Membre du comité de pilotage de la SNDR créée par Décision N° 10- 000236/MA-SG du 20 août 2010 à travers son secrétariat général ;
- Membre du «Task Force» chargé de la relecture de la SNDR et de son alignement avec les autres stratégies et politiques agricoles du Mali ;

Implication dans la mise en œuvre de la SNDR (suite)

- Assistance auprès du consultant malien chargé de mener l'étude sur l'alignement de la SNDR avec le processus de mise en œuvre du PDDAA ;
- Participation à tous les travaux initiés par l'expert de la JICA mise à la disposition du Ministère de l'Agriculture pour un appui dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDR;
- Participation à la réunion tenue au Mali avec le Coordinateur du Secrétariat CARD du 07 au 08 Septembre 2010, dans le cadre du suivi des recommandations de la 3ème Assemblée Générale et des échanges avec le «Task Force» sur l'état d'avancement de la SNDR;

Implication dans la mise en œuvre de la SNDR (suite et fin)

- Participation à l'Elaboration de la version finale de la SNDR par le «Task Force» après son alignement avec le Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) du Mali.
- Participation au stage de formation tenue au Japon sur le thème « The workshop on planning implementation and monitoring of NRDS for Sub-Sahara African countries » du 28 Août au 02 Octobre 2011.
- Participation à l'organisation et la tenue de l'atelier de validation de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) tenue à Bamako du 21 au 22 Novembre 2011.

Implication dans la mise en œuvre de la SNDR (suite et fin)

- Participation à la semaine de travail du 05 au 09 Mars 2012 avec le consultant régional de la CARD avec le Task Force du mali sur l'élaboration des matrices et des notes conceptuelles dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR).
- Participation au stage de formation au sur le thème « la promotion du Développement du Riz en Afrique en renforçant la Coordination entre CARD et PDDAA dans les pays de l'Afrique Sub-Saharienne (B) du 03 au 09 Août 2014.

Difficultés dans le processus de mise en œuvre de la CARD/ SNDR

- Manque de budget pour la prise en charge des frais de rencontres (réunion de travail) du Task Force dont certains membres viennent de l'intérieur du pays;
- Instabilité politique et institutionnelle que le pays a connu de Mars 2012 à Septembre 2013 occasionnant l'arrêt du processus,
- Retrait de certains Partenaires Techniques et Financiers dont la JICA du processus d'accompagnement du Mali,
- Mutations de certains membres du groupe Task Force et du comité de pilotage de la SNDR.
- Manque de matériels de travail pour la cellule Technique de l'Initiative en charge de la SNDR (Ordinateurs portables, véhicules, scanner, photocopieuse, papiers et consommables d'informatique),

difficultés mentionnées ci-dessus

- Mise à disposition d'un budget de fonctionnement du Comité de pilotage et de la Task Force de la SNDR ;
- Consolidation du climat de paix pour la reprise effective de la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers dont la JICA ;
- Mise en place d'un nouveau Comité de Pilotage de la SNDR, et
- Redynamisation du groupe de travail « Task Force »,
- Dotation de la Cellule Technique en charge de la SNDR en matériels de travail mentionnés ci-dessus.

L'intérêt d'aligner la CARD/ PDDAA dans la mise en oeuvre de la SNDR

- Cet alignement est indispensable pour le processus de fédération et d'opérationnalisation de tous les programmes de planification sous régionaux, nationaux et locaux dans le secteur Agricole en facilitant l'intégration des notes conceptuelles de la SNDR dans les plans d'investissement du PDDAA. Il est aussi en conformité avec l'ensemble des Stratégies Nationale à travers les projets et programmes en cours et en perspectives dans le secteur du développement rural.

Les attentes par rapport aux cours dispensés

- Soumettre nos préoccupations au Secrétariat Général de la CARD,
- S'inspirer de l'expérience japonaise pour la promotion du riz,
- Renforcer la coordination entre la CARD et le PDDAA,
- Renforcer le processus d'alignement de la CARD et du PDDAA,
- Identifier les stratégies efficaces et adaptées pour la promotion de la riziculture au Mali,
- Procéder à des échanges d'expériences avec les autres pays retenus dans le cadre de la CARD,
- Formuler des propositions d'amélioration du processus CARD/SNDR,
- Affiner les plans d'action des notes conceptuelles en cours.

Difficultés de la promotion de l'alignement entre le PDDAA et le processus CARD/ SNDR

- Le retard accumulé sur le calendrier de la mise en œuvre du processus suite aux événements du 22 Mars 2012 entraînant la cessation des activités de coopération technique et financière occasionnant d'énormes difficultés dans la mise en œuvre des stratégies de développement du secteur Agricole,
- Les nombreux changements opérés à la tête du département en charge de l'Agriculture (quatre ministres en deux ans) et au niveau des postes de direction,
- Le retrait des partenaires techniques et financiers des activités de développement du secteur agricole.

La liste des mesures qui ont déjà été prises pour affronter les difficultés indiquées ci-dessus et leurs résultats

- Le retour à l'ordre constitutionnel et institutionnel par l'élection d'un président de la république et la mise en place des autres institutions,
- Accélération du processus par la mise en place des commissions multidisciplinaires de travail,
- La mise en place d'un cadre institutionnel de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action du ministère du Développement Rural notamment dans le PNIP-SA et comprenant :
 - Un Comité d'Orientation et de Pilotage;
 - Une Commission Technique de Suivi et de coordination ;
 - Un Secrétariat Technique;
- Le rétablissement de la coopération internationale et le retour des partenaires techniques et financiers,

Les mesures urgentes pour la résolution des difficultés mentionnées ci-dessus

- La mise en place d'un nouveau comité de pilotage chargé du suivi de la SNDR,
- La redynamisation du groupe de travail ou « Task Force ».
- **La liste des mesures que les membres du Secrétariat CARD ainsi que du Comité de pilotage CARD pourraient prendre pour affronter les difficultés indiquées**
- La dotation de la Cellule Technique de l'Initiative Riz en charge de la SNDR en moyens financiers et matériels conséquents (à savoir que les donations reçues de la CARD ont été volées lors des événements du 22 Mars 2012),
- La reprise des activités dans le cadre de la SNDR,
- La soumission des besoins prioritaires aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin de recevoir leurs réactions avant la finalisation des notes conceptuelles ;
- L'élaboration des fiches techniques détaillées des nouveaux Projets dans le cadre de la riziculture.

VI. CONCLUSION

- La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) qui est une partie intégrante de la Politique de Développement Agricole, prend en compte tous les aspects (institutionnel et juridique, économique et financier, technique, ressources humaines, etc.) permettant un développement harmonieux de la riziculture. Sa mise en œuvre permettra de :
- Contribuer à la sécurité alimentaire d'une population de plus en plus croissante dans un espace économique ouvert et concurrentiel ;
- Prendre en compte la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de changements climatiques profonds en ayant comme souci la préservation d'un environnement convenable pour les générations futures, et
- Améliorer la productivité et la compétitivité Agricoles avec l'ambition d'intensifier et de moderniser les systèmes de production rizicole. Il s'agira également de développer et renforcer les synergies intersectorielles (transport, industrie, énergie, commerce, etc.) en vue de valoriser et de positionner les produits Agricoles maliens sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux.